

L'enseignement primaire dans une commune rurale de Touraine entre 1792 et 1881 : l'exemple du Louroux

Par Idelette Ardouin-Weiss[□]



La chronique suivante est une contribution à l'histoire et à l'évolution de l'enseignement primaire entre 1792 et 1881 dans une commune rurale de Touraine, à travers l'exemple du Louroux.

Le corps des instituteurs publics a été créé par la loi du 12 décembre 1792. Mais il y a loin de la décision à la pratique. Les premiers instituteurs sont souvent peu instruits, non formés, mal payés, et travaillent sous le contrôle du maire et du curé. L'école n'est pas obligatoire pour les enfants, elle est payante et les communes ne sont pas tenues de posséder une école. Ce manque de statut permet aux écoles privées, créées sous l'Ancien Régime, de continuer à exister et de se développer. L'empereur Napoléon I^{er} renforce cette situation.

La condition des instituteurs publics s'améliore ensuite lentement. L'ordonnance du 29 février 1816 prévoit de former, dans chaque canton, un « comité gratuit et de charité... pour surveiller et encourager l'instruction primaire ». De plus, « chaque école aura pour surveillants le curé de la paroisse et le maire de la commune ». Enfin, « toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement ».

La loi Guizot du 28 juin 1833 oblige chaque commune de plus de 500 habitants à ouvrir une école publique de garçons. En 1850, la loi Falloux enjoint la création d'écoles de filles dans

chaque commune de 800 habitants ou plus..La loi Victor Duruy de 1867 impose cette même mesure dans chaque commune de plus de 500 habitants et autorise les communes à financer la scolarisation des pauvres. Grâce à de telles mesures, près de 80 % des Français savent signer vers 1875. Toutefois, les situations peuvent être très différentes entre les villes et la campagne. Il faut attendre la fin du siècle pour que soit définitivement instauré par les lois de Jules Ferry l'enseignement primaire tel que nous le connaissons encore à peu près aujourd'hui. La loi du 16 juin 1881 rend l'enseignement gratuit et impose aux instituteurs de posséder un brevet de capacité pour pouvoir enseigner. Puis la loi du 28 mars 1882 rend l'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes. Elle est dispensée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie. La scolarité est fixée de six à treize ans.

Création d'une école au Louroux

En 1829, Le Louroux fait partie des communes privées d'école mais où il serait possible d'en établir une, eu égard soit à la population (800 habitants), soit aux ressources (T960). Pour tenir compte de la loi Guizot, le Conseil municipal se réunit le 28 août 1833 (à cette date, un seul conseiller municipal sait signer), et décide de créer une école qu'il installera dans le presbytère, vacant puisque la paroisse est desservie par le curé de Louans, mais ce local est en très mauvais état. Aussi la commune pense-t-elle finalement installer une école dans une maison plus vaste et plus confortable, dont elle va faire l'acquisition. Pourtant un secours de 2000 F eût suffi pour réparer la maison curiale actuelle et l'approprier à la classe et au logement de l'instituteur (T1614).

La réalisation de cette décision prendra du temps et, de 1834 à 1844, Le Louroux n'a toujours pas d'école, bien que la commune dispose de moyens presque suffisants. La situation se débloque avec la délibération du 28 mai 1844 : le Conseil municipal vote une somme de 70 F pour acheter du mobilier pour la maison d'école (T1164) mais on ne sait pas où elle est installée. Toutefois, dans le recensement de 1846 figure enfin un instituteur, Alexandre Morin. On peut donc admettre que l'école a été créée en 1844, à un an près.

L'école et le logement de l'instituteur sont convenablement disposés (T591). En avance sur la recommandation, l'école accueille onze garçons et cinq filles au début. On a par la suite quelques autres renseignements. En 1847, l'école ne possède pas de livres. Elle reçoit vingt-trois élèves en hiver et treize en été, pour 703 habitants. Vingt élèves payent leur scolarité (T591). En 1848, la commune dépense 50 F pour la location de la maison d'école. En 1851, l'inspecteur primaire fait remarquer que Le Louroux aurait les moyens d'entretenir une école de filles (T960).

Les archives permettent de suivre la chronologie des faits. L'école est laïque, mais pourrait être réservée aux enfants de religion catholique. Elle accueille toujours des garçons et des filles. Remarquons aussi qu'en 1859, la salle de classe est munie d'un crucifix (T593 et T594). En 1863, le traitement fixe de l'institutrice (Mlle Bigot) est 200 F. Il s'y ajoute 302,25 F de la rétribution scolaire versée par les familles conformément aux directives de la loi Guizot. En 1865, la commune dépense 75 F pour l'entretien de la maison d'école. En 1867, l'inspecteur primaire se plaint que « l'air, le jour et l'espace manquent dans la salle de classe ». Il écrit au maire pour lui dire de construire une salle de classe dans le jardin de l'école. Le maire répond par une fin de non-recevoir (T962).

La plupart des élèves payent pour aller à l'école. C'est le cas de trente garçons et vingt-huit filles en 1870. Quatre enfants de chaque sexe en sont dispensés et sont pris en charge par la

municipalité. À partir de cette date, on s'active pour faire construire une maison d'école digne de ce nom. Des subventions sont demandées pour faire établir des plans (3550 F en 1872). Le 17 mai 1873 est votée par le Conseil municipal une contribution extraordinaire de vingt centimes par franc sur les contributions directes pendant trois ans, pour fournir une partie des fonds nécessaires à la construction d'une salle de classe dont le Conseil municipal reconnaît à l'unanimité la nécessité urgente (Edép136, D3).

Mais le 9 novembre 1873, le plan de la nouvelle classe n'est pas adopté par l'administration départementale, parce que la salle se situerait dans la partie la plus malsaine du bourg. Le maire propose alors d'acheter le local de Louis Pagé, situé au centre du bourg, avec ses dépendances, ou le terrain de la femme Moreau, à l'entrée du bourg, à l'amiable ou par expropriation (Edép136, D3), afin d'y construire une classe, le logement de l'instituteur et la mairie. Deux ans plus tard, le 7 novembre 1875, le Conseil municipal approuve l'estimation d'un terrain dressée par M. Collet, architecte des bâtiments de Loches, mais on ne sait pas de quel terrain il s'agit.

En 1877, la commune possède 630 habitants. Trois garçons et trois filles ne fréquentent pas l'école, qui reçoit trente élèves de chaque sexe. La salle de classe est divisée en deux par un mur. La partie réservée aux garçons mesure 5,70 m de long et 4,30 m de large ; celle des filles, 4,10 m de long et 4 m de large. Son volume total est 102 m³, ce qui convient pour 26 élèves, mais pas pour 60 (T962). La mairie ne fait qu'un corps de bâtiment avec la cure. L'inspecteur primaire suggère de construire une école de garçons et un logement pour le maître sur le terrain que la commune a acheté et d'affecter la maison d'école actuelle aux filles avec un logement pour l'institutrice. Ainsi la commune aurait deux écoles conformément à la loi.

Le 16 février 1879, après injonction du sous-préfet, le Conseil municipal décide par un vote de six voix contre cinq qu'une maison d'école pour les garçons sera construite sur le terrain acheté et que l'école actuelle sera affectée aux filles. Le terrain est un champ, dont la récolte est adjugée pour 1878 à Harant, aubergiste au Louroux (Edép136, D4). Tout au long de ces discussions, le maire se plaint de la pauvreté de la commune.

En résumé, Le Louroux a eu sa première école vers 1844 et l'a conservée dans le même état jusqu'en 1880 au moins, malgré les injonctions des inspecteurs successifs. Mais les lois de Jules Ferry vont changer la situation.

Le 16 février 1879, après injonction du sous-préfet, le Conseil municipal décide par un vote de six voix contre cinq qu'une maison d'école pour les garçons sera construite sur le terrain acheté et que l'école actuelle sera affectée aux filles. Le terrain est un champ, dont la récolte est adjugée pour 1878 à Harant, aubergiste au Louroux (Edép136, D4). Tout au long de ces discussions, le maire se plaint de la pauvreté de la commune.

En résumé, Le Louroux a eu sa première école vers 1844 et l'a conservée dans le même état jusqu'en 1880 au moins, malgré les injonctions des inspecteurs successifs. Mais les lois de Jules Ferry vont changer la situation.

Ci-dessous, nous avons essayé de retracer l'état-civil et la carrière des instituteurs et institutrices qui se sont succédé au Louroux à partir des renseignements trouvés dans la série T et au mieux dans les dossiers de carrière, même si la durée de leur présence dans le village n'est pas toujours connue avec précision. Nous n'avons pas repris les activités annexes des instituteurs, amenés aussi à donner des cours pour adultes et à être secrétaires de mairie. Ce fut en tout cas le

rôle de Chollet, qui s'occupa aussi du recensement, et de son épouse, rétribuée de 50 F par la municipalité le 6 février 1872 parce qu'elle enseigne les travaux d'aiguille aux filles.

Liste chronologique des instituteurs et des institutrices

Cette liste est établie à partir des renseignements trouvés dans la série T et au mieux dans leurs dossiers de carrière. La durée de leur présence au Louroux n'est pas toujours connue avec précision.

Morin Alexandre Hyacinthe, 1845-1851

Duvau Louis Marie Désiré, 1851-1853

Bigot Zoé, 1853-1865

Chollet Hippolyte Auguste, 1868-1891

Biographies des instituteurs et des institutrices

MORIN Alexandre Hyacinthe (dossier de carrière T295)

Né à Saint-Péran (Ille-et-Vilaine) le 16 août 1778, fils de Pierre Morin, garde-forestier, et d'Émilie Bourban, il se marie trois fois : à Paimpont (Ille-et-Vilaine) le 30 brumaire XII (22 novembre 1803) avec Mathurine Adélaïde Perrine Lagrée ; à Barrou le 27 janvier 1840 avec Aimée Marguerite Pousson, veuve d'André Bonnin, charpentier, qui décède au Louroux le 12 février 1851 ; à Château-La-Vallière le 5 juillet 1851 avec Renée Madeleine Duroy, rentière de 62 ans, née au Lude, fille de feu René Duroy et de feu Renée Poitevin. Cet instituteur obtient un certificat du jury d'instruction à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 29 brumaire an IX (20 novembre 1800) et un certificat de capacité à Rennes le 24 juin 1833. Il exerce successivement à Grigoron (Côtes d'Armor, où il reste 10 ans), Plélan (Ille-et-Vilaine), La Chapelle-Houlin (Loire Atlantique, de 1830 à 1832), Barrou (de 1838 à 1845). On ignore ce qui l'a amené en Touraine, et au Louroux où il enseigne de 1845 à 1851. Il termine sa carrière à Couesmes (T295). C'est sans doute à ce moment qu'il se fait opérer de la cataracte, ce qui le conduit à rester trois ans à l'hospice des Dames Blanches à Tours.

Un inspecteur écrit de lui : « Moralité : bien. Capacité : faible. Zèle : assez bien ».

DUVAU Louis Marie Désiré (dossier de carrière T262)

Né à Cormery le 26 floréal an VIII (16 mai 1800), fils de François Duvau, huissier royal à Amboise, et de Marie Laseine, il épouse à La Chapelle-Blanche-Saint-Martin le 10 juillet 1820 Caroline Gabrielle Héloïse Rose Marchau, fille de Lambert Marchau, propriétaire, et de Françoise Marchau.

Il obtient le brevet de capacité à Orléans le 29 juin 1824 (T262) et exerce successivement à Civray, Maillé, Manthelan, Céré, Épeigné-les-Bois, Crotelles, comme le prouve son dossier de carrière volumineux (T262). Il s'installe au Louroux le 12 octobre 1851, poste dont il démissionne le 8 juillet 1853 pour aller à Ports-sur-Vienne où il reste deux ans.

L'inspecteur primaire dit de lui le 29 juin 1851 : « M. Duvau est un de ces anciens instituteurs routiniers, sans méthode, sans aptitude, sans instruction. Il a une très faible école sur tout. Il a déjà exercé dans une douzaine de communes. Il ne peut se maintenir dans aucune, vu que jusqu'à présent il a la malheureuse habitude de fréquenter les cabarets. Je l'ai prévenu que j'aurai l'œil sur lui pour le signaler à la moindre incartade ».

BIGOT Zoé (dossier de carrière : essentiellement T242, T317, T1611)

Née à Loches le 1^{er} prairial an VIII (21 mai 1800), fille de Jean Louis Bigot, propriétaire, et de Anne Perrine Mindex, elle reste célibataire.

Elle obtient son CAP délivré le 29 août 1845, après avoir subi publiquement un examen (T317). Elle s'y présentait pour la cinquième fois ! Elle y a obtenu l'appréciation générale « assez bien ». Un mois plus tard, elle se présente à Orléans au brevet élémentaire, qu'elle obtient le 5 septembre 1845. (T1611). Elle commence sa carrière en école libre, à Beaulieu-lès-Loches de 1840 à 1851, puis à Loches de 1851 à 1853. C'est le 8 mars 1853 qu'elle arrive au Louroux où elle reste jusqu'au 8 octobre 1865 au moins. Il semble que sa carrière se termine dans cette commune avec des demandes de secours répétées en 1865, 1866 et 1867, pour lesquelles elle fait valoir qu'elle a à sa charge sa sœur paralysée (Adèle, née vers 1776). Un inspecteur dit d'elle : « cette demoiselle a de la moralité et du zèle, point de capacité. Ses relations sont bonnes » (T589).

CHOLLET Hippolyte Augustin (pas de dossier de carrière)

Né à Sainte-Catherine-de-Fierbois le 13 août 1845, fils de Louis Chollet, sabotier, et d'Anne Moreau, il a trois frères aînés, Auguste, Jean et Louis Paul ; tous seront instituteurs. Il épouse à Manthelan le 03 février 1872, Octavie Louis Lucie Dupuy, sans profession, fille de Louis Victor Dupuy, et de Thérèse Berthelomeau, jardiniers. Il meurt à Veigné le 16 janvier 1927.

Dans la liste des tirages au sort pour le service militaire de la classe 1865, il est déclaré propre au service, mais il en est dispensé comme élève d'une école normale, sans doute celle de Loches créée en 1863 (1R127). Il semble qu'il commence sa carrière au Louroux, où il exerce encore en 1892, à 47 ans, avant de partir à Veigné. Le 15 mai 1875, le Conseil municipal du Louroux « récompense M. Chollet du dévouement et du zèle dont il fait preuve depuis 7 ans dans la direction de sa classe, et lui vote un supplément de traitement de 80 F ». (T1164).

Son épouse Octavie Dupuy, née à Manthelan le 30 décembre 1850, meurt à Veigné le 8 septembre 1940. Elle apparaît comme institutrice aux côtés de son mari dans le recensement de la population du Louroux à partir de 1881.

En conclusion,

Cette petite étude montre les difficultés que les gouvernements successifs ont rencontrées pour établir l'enseignement non confessionnel et généralisé en France. On peut aussi noter les progrès dus à la création des écoles normales d'instituteurs : les trois premiers instituteurs sont caractérisés par leurs faibles aptitudes ou capacités. Seul Chollet, qui est passé par une école normale, évite ce reproche.

Bibliographie

Archives départementales d'Indre-et-Loire : série T (enseignement), série Edép136/D2 à D4 (archives communales du Louroux), série 1R (préparation militaire et recrutement de l'armée).

Pour citer cet article

ARDOUIN-WEISS Idelette, L'enseignement primaire dans une commune rurale de Touraine entre 1792 et 1881 : l'exemple du Louroux. *Chroniques tourangelles de l'Académie des sciences, arts & belles-lettres de Touraine n°47, année 2024.*